

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie le Jardin du Soleil (2016) Inc.	Numéro de permis 2017031	Date d'inspection Le 14 mars 2022	
Nom de l'établissement Le jardin du soleil 2016		Numéro de téléphone (506) 532-1337	
Adresse 3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Enquêteur/Enquêtrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	15 oct. 2020	
Commentaires : Vérification de la phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19; Orientation pour les établissements de garderie éducative et les modifications des directives relatives aux garderies éducatives. - La température d'une éducatrice n'a pas été prise et noté aujourd'hui. La vérification de la température à l'arrivée et à nouveau au milieu de la journée est une exigence de Santé Publique. Présentement en zone orange, veuillez suivre immédiatement ses directives.			

Commentaires généraux
Les portes de cette établissement étaient verrouillés. La mentor en assurance de la qualité a attendu 7 minutes dehors avant de entrer sur les lieux.

original signé par
 Janice Gauvin-Léger

 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

14 mars 2022

 Date

 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

 Date